

Conseil Municipal
PV de la séance du 7 Juin 2013

L' an 2013 et le 7 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : MORVANT Michel, Maire, BODAN Roger, CARCREFF Jean-Paul, GUIFFES Eric, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, LE ROUX Danielle, LE STANG Désiré, PERRET Jean-Yves, PUISSANT Irène, QUERE Emilienne, ROUILLE Nathalie,
 Absent(s) : LE DILY Isabelle, LE FUR Amédée, MICHEL Aurélien,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15
 Présents : 12

Date de la convocation : 25/05/2013

Date d'affichage : 27/05/2013

A été nommée secrétaire : QUERE Emilienne

Sommaire

3. Contrat pour une ligne de trésorerie
4. Convention 2012-2013 fonctionnement école Saint Louis
5. Transfert de la licence du Lion d'Or
6. Composition du conseil communautaire en 2014
7. Vœu pour la défense de l'hôpital de Guémené
8. Demande d'acquisition d'un terrain à Keriar
9. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mai 2013. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Contrat pour une ligne de trésorerie

Le conseil décide de renouveler le contrat avec le crédit agricole pour une ligne de trésorerie en vue des dépenses de travaux prévues en 2013 et 2014, pour un montant plafond de 300 000 € au taux Euribor + 1,95 % et des frais de mise en place de 100 €.

2. Convention 2012-2013 fonctionnement école Saint Louis

La question est reportée au prochain conseil.

3. Transfert de la licence IV du Lion d'Or

Considérant que le mandataire du restaurant Le Lion d'Or sollicite l'avis du conseil municipal sur la cession de la licence IV dudit restaurant à un repreneur domicilié à Guémené-sur-Scorff, le conseil émet un avis défavorable sur cette cession qui verra le transfert de la licence, et donc d'un commerce potentiel, vers une autre commune.

4. Composition du conseil communautaire

Le Conseil Municipal devait se prononcer sur un éventuel accord local, sur le nombre ainsi que sur la répartition des sièges qui composeront le conseil communautaire à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux. Le Conseil Communautaire, réuni le 9 avril dernier, a approuvé :

1. La majoration de 25% du nombre de sièges de base soit 43 sièges au total (35 + 8)

2. La répartition en fonction de la population municipale comme suit :

Nom de la commune	Population municipale 2010 entrant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2013	Répartition légale	Répartition après accord local
GOURIN	4084	6	6
LE FAOUE	2866	4	4
GUISCRIF	2344	3	3
LANGONNET	1916	3	3
BERNE	1538	2	2
MESLAN	1344	2	2
PLOERDUT	1234	1	2
LANVENEKEN	1214	1	2
GUEMENE/SCORFF	1204	1	2
PLOURAY	1107	1	2
PRIZIAC	1039	1	2
LIGNOL	910	1	2
LOCMALO	869	1	2
LE CROISTY	714	1	2
ROUDOUALLEC	712	1	1
LE SAINT	642	1	1
ST CARADEC TREGOMEL	480	1	1
KERNASCLEDEN	422	1	1
LANGOELAN	405	1	1
ST TUGDUAL	401	1	1
PERSQUEN	322	1	1
Total	25767	35	43

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de :

- Approuver le principe de l'accord local de la répartition des sièges en application des textes législatifs et réglementaires
- Approuver la majoration du nombre de sièges à 25% conformément aux dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT
- Approuver la répartition des 43 sièges en Conseil Communautaire comme présentée dans le tableau ci-dessous :

Nom de la commune	Population municipale 2010 entrant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2013	Répartition après accord local
GOURIN	4084	6
LE FAOUE	2866	4
GUISCRIF	2344	3
LANGONNET	1916	3
BERNE	1538	2
MESLAN	1344	2
PLOERDUT	1234	2
LANVENEKEN	1214	2
GUEMENE/SCORFF	1204	2
PLOURAY	1107	2
PRIZIAC	1039	2
LIGNOL	910	2
LOCMALO	869	2
LE CROISTY	714	2
ROUDOUALLEC	712	1
LE SAINT	642	1
ST CARADEC TREGOMEL	480	1
KERNASCLEDEN	422	1
LANGOELAN	405	1
ST TUGDUAL	401	1
PERSQUEN	322	1

5. Vœu pour la défense de l'hôpital de Guémené

L'hôpital de Guémené-sur-Scorff a fait l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité de l'arrondissement de Pontivy et qu'il y a nécessité de construire un nouvel hôpital pour disposer notamment d'un EHPAD moderne.

A ce jour, alors que le Conseil Général du Morbihan a clairement indiqué qu'il financerait la construction d'un EHPAD de 170 lits, l'Agence régionale de Santé (ARS) financeur du service sanitaire, reste sans réponse sur ses intentions quant au contenu d'un nouvel hôpital.

L'hôpital de Guémené-sur-Scorff est un outil important de santé publique qui offre des services de proximité de qualité à la population de Guémené et des communes environnantes avec sa maison de retraite, son service de médecine et de soins palliatifs, son service de convalescence (soins de suites et de réadaptation), son service de soins infirmiers à domicile, son service de portage de repas à domicile et sa maison d'accueil spécialisée.

L'hôpital de Guémené-sur-Scorff est aussi un maillon important de l'économie locale avec plus de 200 salariés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal exprime son souhait de voir la construction d'un nouvel hôpital, intégrant tous les services existants et la possibilité d'en développer de nouveaux, et garantissant le maintien de tous les emplois.

6. Demande d'acquisition d'un terrain à Keriari

La propriétaire d'une habitation située à Keriari, cadastrée ZN 0048, souhaite acquérir une portion de terrain de 3,00 mètres sur la largeur de sa maison, soit environ 15m² de surface. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de procéder à une enquête publique préalable au déclassement du terrain et à sa cession éventuelle, et de solliciter le concours des services de la Direction départementale des territoires et de la mer pour établir le dossier.

Par ailleurs, les frais inhérents à cette cession (frais d'enquête publique, bornage, actes) seront à la charge des demandeurs.

7. Questions diverses

■ Panneau de situation de la commune :

Il devrait être installé entre l'abribus et la pharmacie pour être visible. L'abri bus du Conseil Général remplacera l'ancien abri bus de la commune à cet endroit, puisque c'est là où s'arrêtent les cars TIM.

■ Préau sur le parking de la salle polyvalente :

Il a été inauguré avec les associations concernées le 8 juin et permettra d'organiser des manifestations de plein air avec un abri permanent.

■ Transport à la demande pendant l'été :

Sur simple appel téléphonique au plus tard la veille, un taxi transporte les plouraysiens jusqu'à Le Faouët pour rejoindre les lignes régulières du réseau TIM, en direction de Lorient. Le coût est de 2 € par voyage, taxi et car inclus. Téléphone : 02.97.01.22.28.

■ Tonnage Retritex collecté à Plouray :

5 tonnes de vêtements usagers ont été collectées en 2012 soit 4,36 kg par habitant.

En mairie, le 14/06/2013

Le Maire

Michel MORVANT